

# BULLETIN DU COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE

(Paraissant à Lausanne quatre fois par an)

*Éditeur* : C.I.O., Mon Repos, Lausanne.

*Rédaction* : Otto Mayer, chancelier du C.I.O., Mon Repos, Lausanne.

*Abonnement* : Fr. suisses 10.— par an (paraît tous les trois mois). Le montant des abonnements peut être versé au C.I.O. à Lausanne: compte de chèques postaux II. 2282 ou au compte du C.I.O. à la Banque Cantonale Vaudoise à Lausanne.

*Published by the I.O.C.* Mon Repos, Lausanne.

*Editor* : Otto Mayer, chancellor of the I.O.C., Mon Repos, Lausanne.

*Annual subscription* : Ten Swiss Francs (issued four times a year). Payments to I.O.C., Lausanne: on Postal account II. 2282 or on I.O.C.'s account at the Banque Cantonale Vaudoise at Lausanne.

FONDATEUR DU C. I. O. : LE BARON PIERRE DE COUBERTIN.

## Liste des présidents du C. I. O.

M. VIKÉLAS (Grèce), premier président, de	1894 à 1896.
LE BARON PIERRE DE COUBERTIN (France),	1896 à 1925.
LE COMTE DE BAILLET-LATOUR (Belgique),	1925 à 1941.
M. J.-SIGFRID EDSTREM (Suède),	1941 à 1952.
M. AVERY BRUNDAGE (U. S. A.),	1952.

## ENGLISH TEXT OF THIS EDITION: SEE PAGE 44 AND FOLLOWING

Nos clichés figurent toujours entre les textes français et anglais.

Our photos figure always between our French and English texts.

Certaines opinions exprimées dans nos bulletins ne reflètent pas nécessairement l'opinion du C.I.O.

Nos articles peuvent être reproduits avec indication de la source.

*La Rédaction.*

Certain opinions expressed in our Bulletins do not necessarily reflect the views of the I.O.C.

Our articles may be reproduced with indication of the source.

*The Editor.*

### A nos lecteurs

Nous serions très reconnaissants à nos lecteurs de nous faire parvenir le montant de Fr. suisses 10.— pour leur abonnement de 1957. Nous les en remercions à l'avance.

Le paiement peut être effectué de la façon suivante :

a) à notre compte de chèques postaux II. 2282, Lausanne ;

b) par virement ou chèque à notre compte à la Banque Cantonale Vaudoise à Lausanne ;

c) au moyen de billets de banque de leur pays, comptés au cours du jour.

### To our readers

Please let us have the amount of Swiss Fr. 10.— for your subscription to our Bulletin for 1957. Thanks in advance.

Payments can be done as follow :

a) to our postal account : II. 2282, Lausanne ;

b) to our bank account by check : Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne ;

c) or by means of bank notes of your own country to the actual rate of exchange.